

Monsieur le président extérieur.
de l'UFC que Choisir
82, rue CAPIEZ
BP. 2357
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 26 janvier 2024

Ref : 04 / 2024 / FINC

Objet : Votre avis sur la société Biscochoc publié le 21/01/24

Monsieur le président,

Vous avez publié sur le site de votre association, votre avis concernant la demande de renouvellement des mesures de régulation de marché déposée par la société Biscochoc, au nom d'ailleurs des chocolatiers¹ de la place qui ont soutenu la démarche.

Pour être tout à fait précis, votre avis relève de la liberté d'expression, mais ne fait pas partie de ceux requis par les textes, ce qui explique probablement qu'il soit émis sans que vous disposiez de tous les éléments utiles pour l'éclairer.

Je vous rappelle que lors de votre prise de fonction à la Présidence de UFC-Que choisir, nous nous étions rencontrés et nous étions convenus d'échanger sur chaque dossier qui pouvait requérir votre avis.

En prenant connaissance de votre article, nous avons compris que vous n'aviez donc pas toutes les informations nécessaires à votre éclairage, et que notre devoir était de combler ce déficit. Nous avons noté à cet effet que vous regrettiez que Biscochoc n'ait pas fait la démonstration de sa contribution à l'intérêt économique général du territoire, ni fait état de ses engagements en contrepartie du renouvellement des mesures de régulation de marché, en faveur de la filière calédonienne de fabrication de chocolat. Sachez que l'entreprise a déposé un dossier de 139 pages (hors annexes) dans lequel toutes ces informations sont très largement détaillées, documentées et démontrées, qui ne vous est pas transmis car relevant du secret des affaires.

En premier lieu, il faut savoir que cette procédure de renouvellement a été instaurée par la loi du pays n°2019-5 du 6 février 2019, qui impose à tous les industriels, selon un calendrier établi par le gouvernement, de déposer des engagements à l'appui d'un dossier simplifié, pour permettre aux mesures de régulation de marché en vigueur d'être conformes à la nouvelle loi.

A ce sujet, il convient de préciser que les mesures de régulation de marché ne bénéficient pas à une seule entreprise, mais profitent à tous les acteurs de la filière.

¹ Socalait, Cabosse d'or, Chocolat Morand, Tonton Jules, Pause chocolat, Absolu Chocolat, Choc'Aulotte

Il est ainsi inexact de considérer que les Calédoniens n'ont pas d'autre choix que de consommer du chocolat Biscochoc.

D'abord, parce que les mesures de prohibition à l'importation (STOP) ne concernent que deux catégories de produits, les autres pouvant être librement importés :

- Les petites tablettes : goûters de 14g (mis dans le pain des enfants), les mini-tablettes de moins de 5g servies avec le café, les bâtons de boulanger de moins de 5g intégrés dans les pains au chocolat.
- Les chocolats moulés creux vendus à Pâques, hors produits fourrés type Kinder. Cette importation serait d'ailleurs particulièrement onéreuse, au regard du coût du fret pour des objets fragiles plus volumineux que lourds, et nécessitant un transport frigorifique.

Ensuite, parce que 3 industriels, 5 artisans chocolatiers, et plusieurs chocolatiers-pâtisseries locaux proposent leurs collections tout au long de l'année, mais également à Pâques, Noël et même Halloween.

Enfin, parce que l'importation de chocolat est supérieure à la production locale. Ainsi, sur la base des statistiques douanières consolidées par l'ISEE, ont été importés en 2021 :

- 42 275 kg de tablettes de chocolat ;
- 87 323 kg de barres chocolatées (soit l'équivalent de 2.183.075 Barres de 40g) ;
- 99 443 kg de chocolats fourrés commercialisés sous différentes formes, boîtes, sachets, moulage, etc. ;
- 99 689 kg de pâte à tartiner ;
- 381 436 kg d'autres chocolats divers et variés.

Ainsi :

- 710 000 kg de chocolat (produits finis) ont été importés, bien au-delà de ce que produit Biscochoc.
- Toutes les grandes marques européennes sont importées sur le territoire : Lindt, Ferrero, Côte d'or, Milka, Suchard, Nestlé, Cadbury, Mars, M&M's, Smarties, Maltesers, Snickers, Villars, etc.

Vous conviendrez donc peut-être que le choix pour un petit territoire n'est pas si limité, et en tout état de cause, qu'il est très largement supérieur par exemple à celui de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, principalement alimentés par Cadbury, Whittakers et Nestlé, fabriqués localement, et dans une moindre mesure par les produits importés de Lindt ou Ferrero.

Concernant la qualité, tous les chocolats industriels se valent, parce que dépendant de la même filière d'Afrique de l'Ouest et d'Indonésie, quand les grands crus de cacao sont plus en Amérique Latine. Biscochoc bénéficiait des mêmes sources d'approvisionnement, notamment à travers Barry Callebaut, jusqu'à ce qu'elle décide de fabriquer son propre chocolat, à partir de cacao du Vanuatu.

Tout demeure une question de goût, les uns préférant au chocolat au lait, les chocolats noirs forts en cacao, quand les autres choisissent des tablettes fourrées avec ingrédients, jugées plus gourmandes que le chocolat pur.

Inversement, il est vrai qu'aucune importation de chocolat de grands artisans chocolatiers français ou européens, élaborée à partir de grands crûs de cacao, n'est présente sur le territoire. Les importateurs préfèrent se concentrer sur les produits industriels concurrents de la production locale, alors qu'il y aurait pourtant là matière à combler les consommateurs avisés, qui vous préoccupent.

Il est donc inexact de prétendre que Biscochoc « *est très loin de satisfaire les goûts des consommateurs avertis* », puisque ses ventes de tablettes chocolats noirs, par exemple, qui sont par nature préférées par les connaisseurs, dominant très largement le marché. Il serait plus juste de dire que Biscochoc ne répond pas au goût de tous les consommateurs et notamment de certains d'entre eux, peut-être plus sensibles à la notoriété des marques ou à l'importation, pour eux gage de qualité.

Mais il est vrai qu'à qualité équivalente, Biscochoc bénéficie d'un avantage prix.

A titre d'exemple, et telle que la société l'a démontré à la DAE à partir des prix de vente accessibles (à la date du dépôt du dossier) sur le site « prix-nc », une tablette de chocolat au lait nature de Biscochoc était vendue à 295 F, quand la tablette Lindt l'était à 510 F. Soit 57% plus coûteuse que la production locale, ou 193% plus chère que la même tablette vendue à Carrefour France, alors qu'aucune taxe particulière ne frappe ces importations.

Ainsi, précisément parce que vous rappelez être attentifs aux prix et au pouvoir d'achat des Calédoniens, vous conviendrez probablement que l'importation de chocolat n'est pas forcément un gage de qualité ou de prix, mais plus une occasion pour réaliser de belles marges sur le dos des consommateurs calédoniens.

Et cet exemple peut être dupliqué sur tous les autres produits comme la pâte à tartiner sur laquelle, il y a une taxe de régulation de marché (TRM) de 500 F/kg : un pot de Noisety 750g est vendu 850 F contre 1.730 F pour le Nutella, dont 375 F de taxe. L'écart de prix hors taxe est tout de même de 505 F, soit de 59%.

D'ailleurs, les Calédoniens ne s'y trompent pas, puisque le Noisety est redevenu le leader des ventes depuis 2018, après le phénomène de mode instauré par l'ouverture du marché en 2012 et l'introduction massive de Nutella.

Plus généralement, s'il est louable de vouloir parler au nom des Calédoniens, il nous semble impératif de le faire à l'aide de données précises et complètes.

Il est exact que ces données ne sont pas toujours aisées à se procurer soit parce qu'elles figurent dans les dossiers transmis aux seules administrations en charge des procédures, soit parce qu'elles n'ont pas bénéficié d'une médiatisation suffisante et durable.

A cet égard, la FINC tient à rappeler qu'une enquête d'opinion a été réalisée en 2019 par la société I-scope, auprès d'un échantillon de 1004 personnes, qui a révélé que :

- 94% des Calédoniens interrogés considèrent l'industrie locale comme nécessaire ;
- 73% ont une assez bonne ou très bonne opinion d'elle ;
- 60% sont favorables aux protections de marché, contre 28% qui n'y sont pas vraiment ou pas du tout favorables.

Ainsi, si un quart de la population préfère la liberté d'importer à la défense de l'industrie locale, les trois quarts des Calédoniens ne partagent pas l'avis de cette minorité, parce que, comme l'a exposé la

loi portant régulation des marchés, l'industrie calédonienne sert l'intérêt économique général du territoire.

Quelques chiffres pourraient peut-être vous en convaincre définitivement :

Selon les données de l'ISEE² de 2022, l'industrie manufacturière (hors métallurgie du nickel), c'est :

- 6 587 emplois pour 143,4 Mds de chiffre d'affaires,
- 47,1 Mds de valeur ajoutée et
- 37,1 Mds de salaires et cotisations sociales ;

quand le commerce de gros (hors automobile), donc l'importation, représente comparativement :

- 2 747 emplois pour 201,9 Mds de chiffre d'affaires,
- 36,8 Mds de valeur ajoutée
- et uniquement 9,2 Mds de salaires et charges sociales.

En résumé, l'importation pèse 40% de plus que la production locale sur la consommation (CA), mais génère 58% d'emplois de moins, et verse 75% de moins de revenus et de cotisations sociales que la production locale. Autrement dit, la production locale est proportionnellement 5,7 fois plus profitable à l'économie que l'importation.

La question qui pourrait donc se poser est : doit-on soutenir notre production intérieure de biens et de services face à l'importation pour créer des emplois et générer des recettes sociales et fiscales ou les adhérents d'UFC-Que Choisir préfèrent-ils payer toujours plus d'impôts pour financer les déficits de nos régimes ?

En effet, la Nouvelle-Calédonie, si petite soit-elle, n'échappe pas aux règles économiques. Sans une production intérieure forte et suffisante pour contrebalancer l'importation, la balance commerciale³ se dégrade, entraînant une sortie massive de capitaux qui font défaut à l'investissement, à la consommation, donc à l'emploi et aux recettes fiscales et sociales.

D'ailleurs, la problématique du déficit du commerce extérieur frappe également de plein fouet la nation et, pas plus tard que le 21 janvier dernier, le ministre de l'économie, des finances publiques et de la souveraineté industrielle, Bruno Le Maire, déclarait au journal de TF1 : *« Il faut accepter de protéger notre marché, (...) c'est le combat que nous menons avec le président de la République depuis 6 ans. Le président de la République, en 2017, a fait un discours sur l'Europe disant que ce qui compte c'est la souveraineté, préserver la souveraineté européenne, protéger nos marchés, protéger nos agriculteurs, protéger notre industrie. Cette protection de notre marché, de nos intérêts économiques doit être au cœur de nos politiques dans les années à venir ».*

Ministre que la Nouvelle-Calédonie vient d'appeler au secours pour sauver notre industrie du nickel, qui se meurt face à la concurrence du géant chinois. Vous conviendrez peut-être alors, que si des usines calédoniennes, pourtant de classes mondiales, réalisant des volumes et des économies d'échelle importants, n'arrivent pas à être compétitives face à cette concurrence, il est utopique de croire qu'un petit industriel de Ducos peut faire face aux géants mondiaux.

² Les résultats économiques détaillés de 2022

³ Depuis 2012, ni la croissance, ni les transferts de l'Etat ne suffisent à compenser le déficit du commerce extérieur en moyenne de 200 Mds, qui se traduit par davantage de sorties de capitaux que d'entrées.

Sur ce sujet, la FINC tient à corriger l'idée préconçue selon laquelle lorsqu'une entreprise industrielle a atteint sa maturité, elle peut se passer de régulations de marché. Or, ce dispositif a été créé pour permettre aux entreprises, d'une part de s'implanter sur leur propre marché domestique face à la production mondiale, et d'autre part pour réaliser des économies d'échelle pour favoriser et maintenir leur compétitivité sur un marché particulièrement restreint.

En supprimant la protection du marché intérieur, l'on donne ou redonne mécaniquement le marché à l'importation pour deux ou trois raisons très simples à comprendre :

- D'abord, fabriquer des produits pour 270 000 habitants sera souvent plus coûteux que d'en produire pour 700 millions d'Européens, les économies d'échelle n'étant pas comparables.
- Ensuite, en Nouvelle-Calédonie, importer est un réflexe de tout temps. Dès lors, sans protections, les importateurs inonderont le marché, détruisant le tissu économique, les entreprises et les milliers d'emplois qui en dépendent, ce qui assèchera les ressources fiscales et sociales du territoire.
- Enfin, plus de la moitié du marché des produits de grande consommation est captée par la grande distribution, qui a toujours montré sa préférence pour l'importation, qui lui permet de réaliser une double marge, celle liée à sa propre importation⁴ et celle liée à la distribution. Il n'est ainsi pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que si l'importation est libre ou peu limitée, les producteurs locaux seront rapidement écartés ou marginalisés des rayons et les Calédoniens seront tenus, pour le coup, de consommer uniquement ce qui est importé, à prix élevé.

Ce serait comme ouvrir le marché à la main d'œuvre étrangère, supprimer le SMG et imaginer que ce seront toujours les Calédoniens qui occuperont les postes, surtout les moins qualifiés.

Ouvrir le marché à l'importation des secteurs en concurrence avec elle, c'est condamner la production locale et ses emplois. Cela a déjà été fait, notamment en Métropole, où la plupart des industriels se sont délocalisés vers des pays à faible coût de main d'œuvre et notamment en Chine qui domine aujourd'hui le commerce mondial. C'est également ce qui se passe aujourd'hui avec l'agriculture nationale, qui était pourtant un fleuron mondial et qui survit aujourd'hui grâce aux subsides européens, ne pouvant faire face à la concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre et peu respectueux des règles environnementales.

Il suffit de regarder autour de soi. Seule la Nouvelle-Calédonie a la chance de bénéficier d'une industrie de transformation parce que depuis les années 80, elle protège son marché intérieur. Tous les autres départements et territoires d'outre-mer français⁵, comme les petits pays et territoires du Pacifique sont dépendants de l'importation qui tient le marché et la consommation, empêchant tout projet industriel de se développer, avec pour conséquence le chômage et la pauvreté économique, pour ceux qui n'ont pas l'appui de la France et de l'Europe.

Par conséquent, à l'heure où le territoire cherche à rapprocher les Calédoniens entre eux pour écrire son histoire, il nous paraît inutile d'opposer les consommateurs aux producteurs locaux, d'opposer

⁴ Tous les acteurs peuvent témoigner que la grande distribution importe tout au long de l'année des produits identiques à ceux qu'elle achète aux producteurs ou aux grossistes importateurs, pour réaliser plus de marge en vendant ses produits importés en direct au prix du marché, constitué de deux intermédiaires.

⁵ A l'exception de La Réunion sous perfusion des aides européennes

consommateurs et emplois. Il serait préférable de se rapprocher sur l'essentiel : le secteur productif créé des emplois (84% des effectifs du privés) et donc des consommateurs qui alimentent le circuit économique et la création de richesse. Votre association, sur son site national, semble elle-même convaincue de cette évidence, mettant sans cesse en avant, par de nombreux dossiers qui y sont consacrés, les circuits courts, respectueux des consommateurs, de l'environnement et de l'emploi.

Enfin, pour exposer un avis, il est choquant et grave de s'attaquer aux personnes ou à une entreprise. La société Biscochoc, son actionnaire et ses salariés œuvrent chaque jour à faire au mieux leur métier, et ils ne méritent pas d'être vilipendés sur la place publique.

A l'époque où le marché manquait de tout, Biscochoc a été la première entreprise à démocratiser la consommation de chocolat qui était alors réservée à une élite de consommateurs. Pour se développer et favoriser son savoir-faire, elle est allée chercher des grands noms de la chocolaterie comme Poulain, Cémoi ou Cadbury, qui lui ont accordé leur confiance.

Aujourd'hui, son nouvel actionnaire, particulièrement sensible au développement durable, a notamment décidé, dans le cadre de sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) :

- d'acquérir une plantation de cacao bio au Vanuatu pour réduire l'empreinte carbone de la consommation de chocolat, et dans ce cadre, de mettre en place une politique sociale en faveur de ses ouvriers et de leurs enfants ;
- de fabriquer son propre chocolat, pour améliorer la qualité de ses produits, ce qui lui a permis par ailleurs de signer un partenariat avec le maître chocolatier Valrhona pour la fourniture de couverture de chocolat à partir des fèves du Vanuatu ;
- de développer la filière calédonienne de cacao, qui a la chance d'avoir conservé l'une des variétés les plus rares et recherchées au monde, le criollo Porcelana ;
- d'étudier la faisabilité de développer la filière locale de sucre de coco pour la fabrication de son chocolat ;
- d'investir 2,7 milliards de francs CFP dans une nouvelle usine HQE (Haute Qualité Environnementale) pour être à la pointe technologique et environnementale, gagner en compétitivité, se doter des meilleurs normes alimentaires et obtenir la labellisation B CORP, qui impose de se conformer aux exigences sociétales, environnementales, de gouvernance et de transparence ;
- de renforcer son développement à l'exportation, notamment grâce à son chocolat du Vanuatu, et demain avec le cacao exceptionnel du territoire.

Alors que nous avons la chance d'avoir des fleurons industriels comme Biscochoc, qui ont conservé leur âme de pionniers, qui continuent d'investir contre vents et marées, il serait dommage de les malmenner, et de se priver des retombées économiques et sociales pour le pays, juste à cause de préjugés ou de dogmes.

Et, rappelons-nous en référence aux libertés individuelles, ce que dicte la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.* »

Ainsi, la liberté d'importer des uns peut faire obstacle à la liberté d'autres d'entreprendre dans leur propre pays. La liberté de certains de consommer des produits importés peut aussi faire obstacle à la liberté et au droit fondamental de tous les autres d'avoir un emploi et un revenu pour vivre et éduquer leurs enfants. C'est pour cette raison que la loi a mis des bornes : favoriser l'écoulement des produits locaux par rapport à l'importation pour, entre autres, favoriser la création d'emplois, le financement des régimes sociaux et réduire le déficit de la balance commerciale, responsable d'une sortie massive de capitaux, qui porte préjudice à l'économie calédonienne et aux budgets du territoire⁶.

En conclusion, nous espérons vous avoir apporté quelques éclairages, qui vont vous permettre de réviser votre jugement. Si vous estimez que ces informations méritent d'être connues par vos adhérents et vos lecteurs, ne serait-ce que dans le cadre d'un débat contradictoire, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir publier notre réponse dans son intégralité.

UFC-Que Choisir est une association reconnue. A cette reconnaissance et à la responsabilité qui en découle, correspond la nécessité de garder raison et de ne pas porter préjudice. Votre association porte en effet une voix des consommateurs calédoniens, qui sont les premiers bénéficiaires du développement d'une industrie locale, offrant des produits de qualité, diversifiés et des emplois : une fierté pour l'ensemble des Calédoniens.

La FINC reste totalement disposée à vous recevoir et à vous faire visiter des installations industrielles, pour que vous puissiez par vous-même constater le sérieux des entreprises et le professionnalisme de leurs salariés, eux aussi consommateurs calédoniens.

Dans cette attente, je renouvelle ma demande que ce courrier soit porté à la connaissance de l'ensemble de vos adhérents et de vos lecteurs, et je vous prie de croire, Monsieur le président, en mes cordiales salutations.

Le président,
Xavier BENOIST

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'XB', is written over a faint grid background.

⁶ Depuis 2008, l'économiste du gouvernement, Olivier SUDRIE nous avez pourtant mis en garde